

Ce chapitre se termine par la présentation des statistiques des rentes viagères du Gouvernement fédéral, dont l'administration est confiée au Ministère du Travail.

Section 1.—Assurance-feu.

L'assurance-feu au Canada débuta par l'établissement d'agences de compagnies d'assurance du Royaume-Uni, ces agences étant généralement dans les ports de mer et gérées par des marchands du lieu. La plus ancienne agence d'une compagnie britannique est celle de la Phoenix Fire Office of London, qui s'appelle maintenant la Phoenix Assurance Co., Ltd., laquelle ouvrit ses portes à Montréal en 1804. Comme le chiffre d'affaires de ces agences s'accroissait rapidement, les compagnies britanniques d'assurance créèrent des succursales dans les différentes parties du Canada, mettant à leur tête des gérants locaux.

La Halifax Fire Insurance Co. est la première compagnie purement canadienne que l'on connaisse; fondée en 1809 sous le nom de Nova Scotia Fire Association, elle reçut une charte en 1819 et exerça ses opérations dans la province de Nouvelle-Ecosse jusqu'en 1919, alors qu'elle obtint une charte fédérale. Parmi les autres plus anciennes compagnies d'assurance contre l'incendie, on doit citer les suivantes: Quebec Fire Assurance Co., qui commença ses opérations en 1818 et restreignit son champ à la province de Québec; British America Assurance Co., incorporée en 1833, la plus ancienne compagnie d'Ontario; Western Assurance Co., organisée en 1851 et qui devint rapidement l'une des plus importantes compagnies d'assurance de ce continent; plus deux compagnies américaines: *Ætna Insurance Co.* of Hartford, Conn., et Hartford Fire Insurance Co., qui étendirent leurs opérations au Canada, l'une en 1821 et l'autre en 1836.

Il résulte du rapport du surintendant des Assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1938 que 275 compagnies couvraient des risques d'incendie au Canada, dont 56 canadiennes, 69 britanniques et 150 étrangères, tandis qu'en 1875, première année dont on possède des chiffres complets, ces compagnies étaient au nombre de 27, dont 11 canadiennes, 13 britanniques et 3 américaines. D'où il suit que les compagnies britanniques et étrangères, qui représentaient autrefois 59 p.c. de la totalité, forment aujourd'hui plus de 80 p.c. de l'ensemble des compagnies d'assurance opérant au Canada, situation qui contraste avec l'assurance-vie, où dominent les compagnies canadiennes.

Bien qu'à ses débuts l'assurance contre l'incendie au Canada ne fût pas précisément lucrative, les progrès sérieux accomplis dans la construction des maisons et l'usage de plus en plus répandu des moyens de protection contre l'incendie ont sensiblement réduit le danger de grandes conflagrations et placent les risques assumés au Canada par les compagnies sur un pied d'égalité avec ceux des autres pays.

L'un des faits saillants révélés en ces dernières années, outre la forte proportion de compagnies britanniques et étrangères, est l'augmentation ininterrompue du nombre de compagnies mutuelles et coopératives. Ces compagnies, dont tous les bénéfices sont encaissés par leurs membres et toutes les pertes directement supportées par eux, commencent à faire sentir leur concurrence dans le champ de l'assurance contre l'incendie.